Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Secrétariat général

Arrêté portant nomination au comité national du réseau d'information comptable agricole

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le décret n°2015-639 du 30 mars 2015 modifiant le décret n°2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche ;
Vu le décret n°2010-178 du 23 février 2010 relatif à la création d'un réseau de données dénommé réseau d'information comptable agricole-RICA France,

Arrête

Art. 1er – Sont désignés membres du comité national du réseau d'information comptable agricole :

En qualité de représentants du ministère en charge de l'agriculture,
- la secrétaire générale ou son représentant
- le directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises ou son représentant
- le chef du service des affaires financières, sociales et logistiques ou son représentant.

En qualité de représentant de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture,
- le directeur général ou son représentant.

En qualité de personnalités qualifiées pour un mandat de trois années à courir à partir de la date de la première réunion du comité,
- Monsieur André BAUDELET, statisticien à la Direction agriculture et agroalimentaire - Crédit Agricole SA
- Monsieur Jean-Christophe BUREAU, directeur de l'unité mixte de recherche en économie publique - INRA

Art. 2 – La secrétaire générale du ministère ou son représentant assure la présidence du comité. Il fixe les règles de son fonctionnement, la périodicité de ses réunions et l'audition éventuelle d'experts.

Art. 3 – Le service de la statistique et de la prospective du ministère en charge de l'agriculture prépare les travaux du comité et en instruit les décisions. Il anime par ailleurs un groupement de valorisation des données recueillies par le réseau RICA France.

Art. 4 – La secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 01/09/2016

La secrétaire générale,

Valérie METRICH-HECQUET